

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN****Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 19 novembre 2020**

M. ROBERT : Vous avez toutes et tous pris place, un contexte un peu particulier, nous avons une séance à la fois visio et présentiel et je remercie les services, le service assemblée et le service télégohelle qui nous permettent de tenir cette réunion dans ces conditions pas forcément évidentes. Je vais demander aux collègues qui sont en visio de vérifier qu'ils ont bien coupé leur micro. Que s'ils veulent prendre la parole, ils peuvent appuyer sur la petite main qui est présente à l'écran pour les identifier et leur donner la parole, en attendant de couper leur micro pour que l'audition soit la meilleure possible pour les uns et les autres. En préambule de ce Conseil, c'est une journée un peu particulière, d'abord je voudrais comme ça a été souligné notamment dans d'autres structures mais vous le savez, nous avons à déplorer le décès de Yvon DRUON, qui a été élu de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, maire de Harnes et Vice-Président du Département. Mais quand je dis une journée particulière parce que nous avons à la fois un ancien élu qui nous a quittés mais pour la deuxième fois cette année, les services de la Communauté d'Agglomération sont en deuil, nous avons cet après-midi eu les obsèques de l'un de nos agents, Jean-Marie BURBURE, 49 ans, et nous avons eu avant l'été Sandrine LAVERDINE, qui nous a quittés à l'âge de 46 ans. Donc, dans ce moment particulier mais dans un contexte que l'on connaît malheureusement, je voudrais que nous puissions observer une minute de recueillement. Je vous remercie. Difficile d'enchaîner mais on voit aussi ô combien au quotidien les personnes qui travaillent dans l'ombre à nos côtés sont importantes pour qu'on puisse tenir ces séances et proposer des projets fédérateurs pour nos populations. Cette séance, en dehors du contexte dans lequel elle se tient en présence et en distanciel, en préambule nous avons la séance traditionnellement d'examen ou d'audition des différentes structures dans lesquelles l'agglomération est partenaire ou membre, notamment l'Office de Tourisme, le SIZIAF et le Syndicat mixte de l'Aréna Stade Couvert. Vous avez pu avoir les différents documents qui vous ont été joints pour l'examen lors de cette journée, nous n'avons pas souhaité mobiliser l'ensemble des agents de ces syndicats mixtes ou de ces établissements publics, comme on le fait habituellement, qui nous présentent leur sujet. On se tient bien évidemment à votre disposition, et eux également, pour pouvoir répondre à vos questions mais vous comprendrez dans ces conditions aujourd'hui, on prend acte que les documents ont bien été transmis, c'est le sens des délibérations qui seront présentées par Christian PEDOWSKI, toute à l'heure, mais c'est surtout de pouvoir répondre à vos questions si besoin était, on se tient à votre disposition, n'hésitez pas on relaye, on s'engage à vous donner des réponses pour le prochain conseil. On a dans l'examen de ce Conseil, l'approbation d'abord du compte-rendu de notre dernière séance, y a-t-il des remarques, des demandes de vote ou des corrections à apporter ? Non. Y a-t-il des demandes de vote ou de précision sur les décisions qui ont été prises depuis la dernière séance ? Pas plus, c'est donc adopté. On peut passer à l'examen de la délibération n°1 et c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une délibération d'ailleurs importante et cadre quelque part à propos d'une opération extrêmement importante à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, c'est-à-dire de la ZAC Centralité, dont on sait qu'elle a effectivement été transférée à la Communauté d'Agglomération par délibération le 18 mars 2019 et cette ZAC Centralité d'ailleurs a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la dernière commission du développement économique. Cela nous a permis d'apprécier et de juger de l'importance de ce dossier à l'échelle de notre agglomération et du renforcement de sa centralité. La délibération permet de présenter cette ZAC Centralité et de surtout comprendre qu'elle fait l'objet de 5 opérations différentes, il y a d'abord le quartier des gares, qui concerne le parvis de la gare, la rue Jean Létienne, Urbain Cassan et le carrefour Bollaert et donc là il y a un montant de travaux prévisionnel qui est estimé à 1 017 284 €. Le second secteur concerne le secteur Tassette pour un montant prévisionnel de travaux qui est estimé à 1 537 180 € HT. Il y a en troisième lieu, le quartier Bollaert, pour la rue Maurice Carton, la rue Fréchet, l'avenue Delelis, le parc Chochoy et là c'est un montant de travaux prévisionnel de 6 795 743 €. Il y a le quartier Parmentier, c'est la cité du 9, qui est retenue au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 4 683 665 €. Et donc le secteur Zins Garin où là le montant des travaux est estimé à 1 543 000 €. Cette délibération, je l'ai appelée un peu cadre, Monsieur le Président, parce que cela va pour permettre de valider pour tout l'ensemble de cette opération plutôt que de devoir y revenir systématiquement à chaque conseil communautaire, ce qui serait assez fastidieux, ce qui manquerait

de souplesse pour pouvoir avancer dans ce dossier de la ZAC Centralité et on sait que sur des opérations comme celles-là, les opérateurs ont besoin de réponses rapides de la part des institutions publiques. Voilà, Monsieur le Président, l'objet de cette délibération.

M. ROBERT : Merci beaucoup et surtout le temps qui a été pris en commission pour pouvoir le détailler dans sa diversité.

M. DUPORGE : Tout à fait.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Je regarde en ligne également, non ? C'est adopté, merci beaucoup. La délibération n°2, c'est toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : La délibération n°2, on parle bien du soutien financier à la société automobile Cells Company, c'est le projet d'implantation, vous le savez dont on a déjà beaucoup parlé. Un projet extrêmement important sur l'ensemble de notre territoire, pas simplement celui de la Communauté d'Agglomération puisqu'il concerne le secteur de la commune de Douvrin, donc une autre intercommunalité qui s'appelle la CABBALR et qui concerne un syndicat dans lequel d'ailleurs la Communauté d'Agglomération est bien présente, le syndicat intercommunal de la zone industrielle Artois-Flandres et je rappelle que ce projet, c'est ce qu'on appelle le projet avec PSA, de construction de batteries électriques du futur avec un nombre important de création d'emplois, a minima 1 500 emplois directs. On peut penser qu'ils seront bien supérieurs puisqu'à ces emplois directs il y aura bien évidemment toute une série d'emplois induits et l'on peut penser que l'on doublera largement ces chiffres de 1 500 créations d'emplois et on peut d'ailleurs se reposer sur des créations d'usines similaires ailleurs dans le monde où on a effectivement observé qu'il y avait largement le double de création d'emplois, si l'on compte simultanément les emplois directs et les emplois induits. Ce projet d'implantation a été permis parce que l'ensemble des collectivités territoriales, la région des Hauts-de-France, la CALL, la CABBALR, le SIZIAF, se sont engagés à apporter, dans le cadre d'un contrat d'aide, des participations financières. Je vais les citer, la Région Hauts-de-France, cette participation financière est de 80 millions d'euros. Pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, elle est de 9 030 000 €, la CABBALR met sur la table 11 970 000 € et le Siziaf apporte 20 000 000 €. L'objet de cette délibération, mes chers collègues, était vraiment importante, c'est de valider ce contrat d'aide et donc de valider cet apport financier de 9 030 000 €, qui sera accordé à la société Cells Company pour l'implantation de cette usine de batteries électriques du futur. Je précise également que dans le cadre de ce contrat d'aide, il y a toute une série d'obligations qui ont été données, en particulier en matière d'emploi, pour s'assurer effectivement que dans le recrutement des personnes se seront des personnes issues des territoires qui seront bien évidemment largement favorisées.

M. ROBERT : Ça remet le contexte un an en arrière où l'on avait accompagné. La rapidité, à l'époque, d'engagement des collectivités que vient de citer Laurent DUPORGE, a permis notamment de figer le dossier chez nous parce que c'était aussi la possibilité de mobiliser ces fonds en accompagnement du projet tel qu'il était présenté à l'époque sur cet Gigafactory. Y a-t-il des remarques, des questions ? Bruno.

M. TRONI : Oui Président, chers collègues, nous connaissons Total, puisque la société qui est donnée par Laurent, c'est tout un conglomerat de sociétés dont PSA, Total, etc. Donc nous connaissons Total qui comme les groupes de sa trempe savent profiter de toutes les opportunités qui lui sont offertes. Profiter des failles de la loi pour optimiser son ou plutôt ses comptes en banque, fréquenter les paradis fiscaux, trouver des billets pour échapper au paiement de certains impôts. Tout est bon à prendre, des groupes comme Total qui s'enorgueillissent d'augmenter chaque année les dividendes versés à leurs actionnaires, quelle que soit la conjoncture, pillent sans vergogne et indifféremment les ressources des peuples et celles de notre planète. Ce genre de groupe sait déceler les failles du système et s'y engouffrer. La concurrence que se livrent les territoires, les états, en fait partie, elle n'est pas nouvelle mais les taux de chômage élevés l'ont encore accentuée. Les batailles se livrent à grand coup de subventions, aides en tout genre et autres allègements fiscaux. 9 millions d'euros : une somme considérable pour une collectivité comme la nôtre qui chaque année doit opérer des choix budgétaires cruciaux mais par contre une somme dérisoire pour un groupe comme Total. Une aubaine pour ce dernier mais aussi sans aucun doute une façon de faire voir qui est aux commandes dans ce pays. Vous voulez de la création d'emplois, alors payez-nous. Vous voulez éviter la fermeture d'un site de production, alors mettez la main au portefeuille. L'Etat ne peut pas tout, disait un ministre il y a quelques années. En réalité, à force de renoncements pour satisfaire des intérêts financiers bien

supérieurs aux intérêts du peuple, il ne peut plus grand-chose. Le gouvernement d'aujourd'hui, comme ceux d'hier, considère qu'il n'est pas opportun d'opérer des nationalisations. Lorsqu'on évoque l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des salaires, il estime qu'il n'est pas de son ressort de s'ingérer dans les affaires des entreprises. Il lui paraît pourtant tout à fait normal d'injecter des centaines de millions d'argent public dans ces grandes entreprises sans aucune contrepartie réelle au nom de la confiance que nous devrions avoir en elle et ce malgré toute leur turpitude car il faut être clair, les engagements pris par les multinationales portent finalement peu à conséquence puisque des clauses contractuelles bien pensées, par des juristes exercés à l'art de l'enfumage, leur permettent le plus souvent de s'exonérer du remboursement des aides versées. Lors du dernier conseil, nous avons voté une motion qui contenait à la fois un témoignage de soutien aux salariés de Bridgestone et une dénonciation de l'attitude des dirigeants, qui bénéficient des largesses de l'Europe, de l'Etat et des collectivités contre de belles promesses pour ensuite s'installer ailleurs. Pire, nous payons pour qu'elles s'implantent et nous payons plus encore lorsqu'elles partent de façon précipitée, laissant des centaines de familles dans le désarroi et nous contraignant à prendre en charge les conséquences sociales et parfois environnementales. Aujourd'hui, c'est une grande entreprise qui frappe à notre porte pour nous vanter la qualité de son projet et toutes les retombées qui en découleront pour ce territoire. Et comment ne pas y être sensibles quand les élus que nous sommes rencontrons chaque jour des habitants désemparés qui s'efforcent de trouver le travail qui leur permettra de nourrir, d'éduquer, de soigner leurs enfants ? On nous demande ce soir d'accorder 9 millions de subvention. Nous aurions préféré voter une avance remboursable. On nous parle de la création probable de quelque 2 000 emplois, nous aurions préféré un engagement ferme. Tout comme nous aurions préféré que le remboursement des aides en cas de non pérennisation du site ne soit pas conditionné. Quant aux retombées fiscales qui en découleront, sans doute serait-il opportun d'examiner la façon dont elles pourraient être partagées entre nos territoires. Cette délibération, Monsieur le Président, nous la voterons néanmoins car nous avons à l'esprit l'intérêt que cette installation peut revêtir pour notre population, qui après cette crise sanitaire, aura plus que jamais besoin d'un ballon d'oxygène. Nous insistons néanmoins pour qu'un contrôle étroit soit exercé quant à l'utilisation de ces fonds et aux efforts fournis par les bénéficiaires pour que les engagements pris soient réellement tenus et ne pas nous retrouver demain dans la situation de Bridgestone. Merci de votre attention.

M. ROBERT : C'est un sujet qui, j'allais dire, est quasiment suivi au quotidien par André KUCHCINSKI. Vous savez qu'il a pris la fonction à la présidence du SIZIAF et régulièrement, pour ne pas dire tous les jours, il a des contacts avec cette entreprise. On a eu l'occasion d'avoir un échange par visio la semaine dernière, ça fait partie des sujets que vous retrouvez dans la convention mais qui était l'objet à chaque fois de discussion et d'échanges très concrets parce que là aussi l'équipe du SIZIAF est mobilisée et a l'habitude de ce type d'enjeu. Les préoccupations qui viennent d'être exprimées, ont été les mêmes qui ont été portées par le SIZIAF, par l'agglomération, la CABBALR mais également la Région pour dire de pouvoir faire le tour en toutes connaissances de cause avec l'entreprise et surtout qui était en rapport avec l'engagement qu'on avait pris, il y a un an par rapport à cette volonté de marquer notre candidature. Parce que quand on avait marqué notre candidature, on avait aussi porté sur les mêmes montants. Y a-t-il d'autres remarques ? Oui, Bernard.

M. BAUDE : Bien évidemment, je m'associe complètement aux propos qu'a tenus Bruno au nom du groupe Communiste. Alors peut-être c'est sur une triple casquette, sur la transition durable, mais c'est aussi sur une vie passée sur la question des droits des enfants et en particulier au niveau international. J'avais sollicité, mais malheureusement ça n'a pas été possible, il y a un rapport d'Amnesty International, le titre est assez éloquent : « Voilà pourquoi on meurt ». Deux éléments techniques, je vais faire court parce que ça aurait été mieux avec des tableaux, c'est qu'effectivement il y a 48 000 morts par an en France liés aux oxydes d'azotes, monoxyde de carbone et particules fines. Donc tout ce qu'on appelle les moteurs thermiques. C'est une vérité. Il y en a une deuxième c'est qu'un véhicule doit être rechargé, son bilan carbone est donc dépendant de notre capacité à fournir de l'électricité et comment la batterie est construite. On est tous d'accord là-dessus, c'est la technique sauf que bien souvent dans ces rapports, il manque un élément, c'est la dimension humaine. Alors là aussi pour faire très court, moi je vous invite à lire le rapport, il y a presque 200 pages, c'est un monde où le parc automobile serait à 100 % électrique, exigerait une hausse de 1 928 % de la production mondiale de cobalt, 1 900 % de cobalt en plus, 2 800 % pour le lithium, 655 % pour les terres rares, voilà une vérité technique. Mais cette vérité technique induit quoi au niveau humain ? C'est que ces matériaux précieux viennent de régions qu'on exploite honteusement, nous et aussi quelques fois, notamment le pays qui est souvent montré du doigt dans les instituts

internationaux, c'est la démocratie Congolaise. Ils ont dû rajouter démocratie devant Congo peut-être pour faire croire que ça en était une. Un chiffre là-dessus, les études réalisées par les médecins et ce sont les médecins congolais qui le font eux-mêmes, disent que les urines de la population riveraine des mines où sont exploitées y se retrouvent une concentration de cobalt 43 fois supérieur à la moyenne. Allez sur le site d'Amnesty international, ce sont des gamins de 8 ans, 9 ans, 12 ans qu'on exploite et si on n'ouvre pas les yeux, on pourrait s'acheter nous les pays développés une bonne conscience. Une bonne conscience à l'heure des questions environnementales en disant vous voyez on ne pollue plus, on roule à l'électricité. Mais dans quelles conditions, on roule à l'électricité ? Alors, pour poursuivre ce que notre collègue Bruno a dit, effectivement il faut demander une surveillance sur l'utilisation de l'argent public, il faut demander une surveillance sur les questions de l'emploi, j'ai entendu le rapport de notre collègue Laurent DUPORGE là-dessus qui dit qu'on va insister mais cher Président, cher Sylvain, puisqu'on a 4 collectivités publiques qui mettent de l'argent à plus de 120 millions, est-ce qu'ici on ne peut pas prendre, ce n'est pas une délibération écrite, mais sous forme, que tu prennes si tu le veux bien l'initiative, d'interpeller tes pères et notamment Xavier BERTRAND, pour qu'il y ait une exigence de traçabilité, pas que sur l'emploi, pas que sur la technique, pas que sur l'argent public mais aussi sur le prix humain de telles initiatives et je pense que ça serait bien pour notre agglomération d'accepter de te confier cette mission, je le fais en direct, je n'en ai pas parlé avant, surtout ce jour particulier qui est la veille d'anniversaire de la Convention Internationale des Droits des Enfants ? Donc n'acceptons pas d'avoir une bonne conscience ici en Europe, dans les pays développés, en faisant semblant de ne pas voir ce qui se passe ou en Afrique ou en Asie et prenons l'initiative de ce droit fondamental humain d'exiger qu'on nous rende des comptes et que ce soit notre aggro qui en prenne l'initiative, ce serait bien.

M. ROBERT : André.

M. KUCHCINSKI : Oui tout simplement dire que l'on partage et qu'on essaye de surveiller ces dérives. Ce sont des sujets que l'on a abordés lors de la visio de la semaine dernière avec Yann VINCENT, PDG de ACC. Nous avons eu l'assurance finalement qu'il y avait un respect de l'environnement avec l'introduction de l'économie circulaire dans le process. Nous avons évoqué également où ils allaient chercher les matières premières parce que c'est ça que tu évoques Bernard, et bien sur le travail des enfants, on a mis le doigt dessus. Donc les prochaines, on a un échange je vais dire mensuel avec Yann VINCENT, le PDG, avec les services de l'Etat, les process sont en train d'être élaborés. Moi je veux bien encore poser la question et on rédigera, disons, non pas une motion, mais on s'engagera à avoir des réponses à ces questions-là mais ce sont des questions qui ont été évoquées puisque Sylvain était là, il y avait un représentant de la CABBALR, un Vice-Président de la CABBALR également. Nous ne sommes pas dupes et nous essayons aussi d'avoir des réponses à nos interrogations. Je ne vais pas parler de méfiance mais nous ne voulons pas non plus être pris pour des innocents.

M. ROBERT : Oui merci beaucoup André. On partage complètement ce qu'évoquait Bernard en plus ça a été repris dans la discussion. Ils ont cité l'exemple du Congo, en disant qu'ils ne voulaient pas travailler avec ce type de « fournisseurs », justement dans le cadre du respect qu'ils essayent de traduire dans toute la chaîne de production de l'origine de leurs matériaux, jusqu'à la production de la batterie et demain peut-être jusqu'au recyclage parce qu'on parle aussi de ce qu'on veut développer peut-être comme économie sur notre territoire. Ça avait été évoqué au moment où on avait la première discussion sur ce projet de voir comment on peut en plus peut-être tirer une filière et amener d'autres sujets à se développer, notamment le recyclage de ces différentes batteries à terme mais on a aussi évoqué cette question des fournitures et je pense que ce que disait André, ce n'est pas forcément non plus les contraindre plus que ce qu'ils veulent parce qu'ils veulent avoir une certaine exemplarité, une certaine traçabilité et donc on prendra le relais là-dessus avec le SIZIAF notamment qui est l'interlocuteur privilégié mais qui sera notre porte-parole pour dire de pouvoir formaliser quelque part. Parce qu'en même temps, même pour eux, dans leurs échanges et leur philosophie, c'est un gage de réussite de pouvoir se targuer de ne pas aller mobiliser de tels métaux rares ou terres rares, en tout cas qui exploiterait les enfants là-dessus. André.

M. KUCHCINSKI : Oui aussi rappeler puisque Bruno l'a évoqué, l'aide des pouvoirs publics, il y a une clause de restitution de l'aide, si ce projet n'aboutit pas sur le territoire de Douvrin, sur notre territoire, voilà. Là aussi nous avons avancé parce que cette clause n'existait pas et les quatre collectivités ont insisté pour avoir également un effet positif sur ce retour de l'aide.

M. ROBERT : Alors Pierre.

M. CHERET : Président, tout d'abord dans la continuité de ce que vient de dire André mais je pense que Bernard et Bruno ont fait la démonstration, que l'enjeu était d'ordre humain et d'ordre essentiel je dirai à l'avenir de l'humanité parce que c'est une question aussi qui va au-delà de notre simple problématique locale mais voilà... Je voudrais simplement, moi, dire que sur cette question d'attention qu'on doit avoir, c'est qu'il y a une question qui doit ne pas nous échapper, c'est celle du transport et amener les matières et renvoyer les productions, quand on voit que c'est 28 milliards de kW en 2030, si vous divisez par 150 à 300 kW pour une batterie, vous voyez le nombre de batterie qui vont repartir mais toutes les matières qui vont arriver et dans quelles conditions de sécurité. Donc se pose la question, toute simple, celle du ferroviaire, parce que je pense que si l'on veut « trinquerballer » une bordée de camions sur nos rocade, vous comprendrez bien que déjà comme elle est aujourd'hui, on risque d'avoir de sacrés déboires. Donc je pense que c'est un sujet très important parce que je crois qu'on ne peut pas l'écarter et il faut que ce soit intégré dans ce projet qui se dit vertueux de baisse de gaz à effet de serre. Si on met les camions pour augmenter de l'autre côté, ça ne sert à rien.

M. ROBERT : Ce sera peut-être des camions électriques aussi !

M. CHERET : Comme l'a dit Bernard, ce qu'on produit électrique il n'y a pas de problématique de gaz à effet de serre, elle est moindre mais elle existe.

M. ROBERT : Mais c'est toute une chaîne, y compris ce que j'ai dit tout à l'heure, recyclage, fin de la chaîne. André et puis après j'ai une demande en ligne de Jean-François CARON.

M. KUCHCINSKI : Nous insistons également sur l'utilisation du Canal aussi puisque ça passe sur la zone et ça a été évoqué et nous insistons pour que l'étude de faisabilité soit avancée.

M. ROBERT : Alors en ligne j'ai Jean-François CARON qui avait demandé la parole.

M. CARON : Je voulais intervenir sur la question des terres rares pour rappeler, tout le monde n'a pas forcément en tête, qu'on a sur le territoire de notre agglomération, un pôle de compétitivité qui s'appelle TEAM2, Technologie Environnementale Appliquée aux Matériaux. Ce pôle de compétitivité est présidé par un ancien ingénieur qui avait été débarqué de Metaleurop d'ailleurs, il y a quelques années, il s'appelle Christian THOMAS et dont le métier est la récupération et le recyclage des métaux rares, des terres rares. Par exemple, il va récupérer dans les décharges des années 50, des quantités importantes de matériaux qui aujourd'hui sont quasi introuvables. Donc je vous le signale parce que ce pôle de compétitivité qui est installé sur le site du 11/19 peut, peut-être, s'intégrer dans la discussion que nous avons là. Alors là on est sur des discussions techniques mais si on pouvait arriver à montrer que, et je fais suite à tout l'échange qui a eu lieu notamment de Bernard BAUDE, dans la façon d'accompagner, on s'inscrit aussi avec des acteurs locaux pour trouver des solutions et donc en même temps éviter des déchets et créer des flux de recyclage qui présentent une rentabilité. Il travaille notamment beaucoup avec l'ancienne aciérie d'Isbergues, pour ceux qui connaissent, où il y a un travail d'extraction des matériaux. Donc je voulais signaler ça parce que là, il y a moyen à la fois de rendre le processus peut-être un peu moins polluant du côté du producteur et de l'autre côté de régler des problèmes de déchets et de faire double effets, emploi, environnement et respect de l'intégrité des populations dont l'exemple du Congo est un bon exemple. Christian THOMAS m'avait d'ailleurs dit que le cobalt était le premier minerai à disparaître, il en reste au Tanganyika et en gros dans ces zones là et donc on va vers un énorme problème sur les terres rares dans les années qui viennent, ça c'est clair. Voilà j'ai terminé, merci.

M. ROBERT : Merci Jean-François. C'est vrai que les équipes du SIZIAF sont déjà en contact avec TEAM2 et d'autres intervenants bien sûr de la région, pour essayer de pouvoir améliorer le processus, en tout cas le formaliser dans cette période de recherche, développement aussi, développement de ces batteries. Y'a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? En ligne je n'en vois pas d'autre, pas dans la salle. Y'a-t-il des demandes de vote ? Non, c'est adopté donc, merci beaucoup et comme on s'était engagés l'année dernière, quelque part ça concrétise peut-être un peu plus encore cette implantation chez nous. La délibération n°3 c'est toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Monsieur le Président, c'est le nouveau dispositif d'aides qui est soumis à délibération de ce Conseil communautaire, dans le cadre de la crise sanitaire que nous vivons actuellement, que

le monde entier d'ailleurs vit et qui a des répercussions et on le voit tous les jours et on l'entend tous les jours sur les chaînes d'informations sur le monde des commerçants et des artisans qui sont cruellement touchés, par cette crise sanitaire et en particulier par la fermeture de leurs commerces et de leurs activités. Donc il est proposé de créer une nouvelle aide qui serait le versement d'une aide de 1 500 €. C'est une aide qui serait donc versée directement aux commerçants et artisans indépendants dont la surface de vente est inférieure à 300 m<sup>2</sup>, qui auraient subi une fermeture administrative d'au moins deux semaines pendant la période de confinement et qui auraient également subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 40 % par rapport à l'exercice précédent, c'est-à-dire qu'on ferait une comparaison entre l'exercice de novembre 2019 et l'exercice de 2020. Effectivement si la perte est d'au moins 40 %, on pourrait postuler à cette nouvelle aide de 1 500 €. Cette aide, je le signale, a été en particulier très largement sollicitée par l'Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie qui est l'Office de Tourisme également et qui a relayé tout cela et donc il est proposé, bien évidemment, de donner suite à cette demande très forte qui a été soumise par cette union. Je précise également qu'une telle aide nous ne l'avons pas totalement inventée puisqu'elle est déjà en place sur la CAHC. Elle a été mise en place en particulier dans le cadre du premier confinement, elle a été prolongée pour le second confinement et elle a également été mise en place sur la CABBALR. Je signale également que la région des Hauts-de-France a validé ce dispositif d'aides, elle valide ce dispositif d'aides jusqu'au 31 décembre 2020, c'est-à-dire qu'on ne peut la mettre en place que pour la période là où ça va être voté jusqu'au 31 décembre 2020. Je donnerai quelques chiffres, sur la CAHC en particulier, il y avait un budget de 250 000 € qui a déjà été consommé, 165 commerces ont été accompagnés sur le territoire de la CAHC. Sur le territoire de la CABBALR, il y a eu une dépense de 513 000 € avec 342 dossiers qui ont été accompagnés et qui ont été validés. Nous vous suggérons de mettre un budget de 300 000 € pour 2020 auquel on rajouterai 100 000 € pour régler les derniers dossiers qui arriveraient un petit peu tardivement en fin d'année, c'est-à-dire que c'est une enveloppe totale de 400 000 € qui est soumise à votre approbation, mes chers collègues, pour mettre en place cette nouvelle aide qu'on peut désigner Covid 2 puisqu'une première aide d'avance remboursable avait déjà été mise en place au sein de cette Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci, on complète le dispositif. Juste pour précision, ce sont bien des critères qui ne sont pas cumulatifs, c'est bien soit on ferme 2 semaines ou alors celles et ceux qui font du click and collect mais qui ont par exemple une baisse de chiffre d'affaires de plus de 40 %, là on peut aussi intervenir. Les deux ne sont pas forcément demandés, l'un ou l'autre suffit pour pouvoir être éligible et l'UMIH, à titre d'information, organise aussi une manifestation de soutien samedi après-midi à Arras, donc voilà celles et ceux qui veulent s'y joindre, pourront les accompagner. Y a-t-il des remarques, des questions sur ce dispositif ? Alors j'ai Jean et après Christian. Jean.

M. LETOQUART : Oui, déjà on remercie les services d'avoir simplifié ce qui avait existé pendant le Covid 1 parce qu'on a tous été pris de court la première fois et effectivement, c'était des dossiers qui étaient compliqués. Alors évidemment c'est de la gestion d'argent public et il n'est pas question de faire n'importe quoi donc on avait pris soin sans doute de faire les choses très au sérieux mais c'est pour les commerçants pas toujours quelque chose d'aisé et ça a été simplifié et c'est très bien comme ça. C'est d'autant plus compliqué pour les commerçants que nous ne sommes pas les seuls à donner des aides et que du coup les dossiers se multiplient pour ces commerçants et que ça serait bien qu'on puisse travailler à l'organisation d'un guichet unique. Malheureusement, je ne suis pas sûr que c'est nous qui puissions organiser ce guichet unique évidemment mais voilà ça aurait été sans doute là une vraie bonne idée pour simplifier la vie des gens. On voulait dire aussi que tout ça ce sont des avances et que malheureusement c'est à la fin du bal qu'on paye les musiciens et qu'aucun d'entre nous n'est capable de dire quand tout ça va se terminer et que ce qu'on a décidé de reporter aujourd'hui, on sera peut-être obligé de le reporter une nouvelle fois puisque malheureusement les difficultés s'additionnent, elles durent et elles se renouvellent. Donc, soit nous serons amenés à prolonger de nouveau ces délais, soit on sera de nouveau obligés d'envisager un dispositif Covid 3, enfin on ne sait pas quand est-ce que tout ça va s'arrêter. Et puis quand on voit la folie de ceux qui crachent sur... Pour l'instant, la seule chose qui a réussi à sauver l'humanité des maladies infectieuses, ce sont les vaccins et on voit tout un tas de politique, y compris les plus à droite, voire même des fois qui sont forts à l'extrême droite, qui sont en train d'expliquer qu'il ne faudrait pas le faire et que ça serait une folie que de vacciner. Je les inviterai à prendre le métro si le vaccin contre la tuberculose n'avait pas existé, voilà. Et ensuite, sur les sommes accordées, alors ce n'est pas des petites sommes, puisqu'il n'y a pas de petite somme mais ce sont des sommes qui sont faibles eu égard à l'importance que représente la survie des commerçants et des artisans locaux qui sont un très grand nombre d'emplois

sur notre territoire et qui sont déjà très malmenés par tout un tas de concurrence et par un changement des modes de vie. Donc le groupe propose du coup de relayer une proposition qui est faite par Eric Bocquet, le sénateur communiste, à savoir l'institution d'une contribution de solidarité des grands groupes type GAFA à destination des petits commerçants et ça serait, sans aucun doute, un moyen de financer un vrai fonds qui pourrait aider ces petits commerçants qui sont malmenés depuis le début de la crise.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Alors c'est en complément. J'ai bien compris quand même que cette aide, cette fois-ci, c'est une subvention, ce n'est pas une avance de trésorerie donc la question c'est pourquoi on ne pourrait pas, puisqu'on a prévu de décaler du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> septembre le remboursement du premier, pourquoi on ne pourrait pas basculer le premier aussi en subvention parce que moi, j'ai rencontré pas mal de commerçants de ma ville qui trouvent qu'une avance c'est bien mais ça ne résout pas leurs problèmes. Donc comme on voit là, cette fois-ci on fait une subvention, pourquoi la première aide qui a été apportée, pourquoi on ne la basculerait pas en subvention aussi ? Et vous avez pris toutes les garanties auprès de la région ? Parce que nous à Grenay on l'a fait, ça a pris deux mois, on a voté en juin et on a pu verser aux commerçants seulement à la fin du mois de septembre parce qu'on a eu des tas de recours entre l'Etat et la région sur les clauses et .... Et c'est important parce que les commerçants, quand on leur promet qu'il va y avoir une aide comme ça, ils l'attendent pour de vrai et si elle est versée deux mois et demi après, ils tirent la langue, ils ne comprennent plus rien à l'action politique. Donc, est-ce qu'on peut communiquer sur des dates sûres où ça pourra être versé parce qu'ils vivent la galère en ce moment, ils sont vraiment dans la merde et si on leur annonce un truc et qu'ils ne le voient pas arriver, ça ne sera pas productif. Donc je sais qu'au niveau de la région, ça a été quand même compliqué, il a fallu attendre fin août pour qu'on puisse avoir et après la trésorerie a encore freiné pour avoir les éléments. Quand vous mettez 40 %, c'est bien mais quel document ? Il faut réellement fournir, parce qu'on peut avoir une liste interminable de documents et c'est extrêmement compliqué à fournir, nous on a détaillé pour expliquer la situation, et puis il faut voir aussi pour les commerçants qui ont ouvert parce que le diable se glisse toujours dans les détails mais vous pouvez avoir une baisse de 40 %, que si vous aviez déjà un fonctionnement en novembre 2019. Si vous n'étiez pas ouvert en novembre 2019 et que là vous êtes en click and go, vous l'avez dans le « baba », et donc il faut au moins leur expliquer pourquoi et savoir avoir des réponses à ça parce que c'est le genre de situation qui ne sera pas importante mais sur les réseaux sociaux, on va avoir ces exemples là et on va nous dire que l'on n'a pas prévu, que l'on n'a pas su faire, on n'a pas anticipé et on passe pour des bouffons alors que ce n'est pas ça l'objectif.

M. DUPORGE : Oui je voudrais quand même rappeler à l'assemblée donc que nous nous sommes prémunis de cela. Alors je ne dis pas que parfois, il y n'aura pas du mécontentement mais qu'entre l'attente qui est celle du versement de ces 1 500 € et puis le versement, il y aura peut-être parfois un peu d'insatisfaction parce qu'on aimerait que cela se passe toujours très vite parce que parfois même c'est la pérennité du commerce qui est en jeu ou de l'activité. Mais en tout cas, je peux vous assurer qu'avec les services de la CALL, tout sera mis en œuvre pour que les décisions soient prises rapidement et surtout les versements puissent être opérés le plus rapidement possible et en particulier il y aura un travail avec la recette perception qui sera effectué pour que ces versements soient les plus rapides possible. Je confirme effectivement que sur le premier dispositif, le succès a été extrêmement relatif. Il faut le dire, les documents, Jean l'a rappelé, étaient complexes et puis nous ne répondions qu'en partie à la demande de celles et ceux qui sont en difficulté parce que, quand on est en difficulté ce n'est pas toujours des avances remboursables parce qu'un moment donné, c'est écrit remboursable, ça veut dire qu'il faut le rembourser et comme la crise s'éternise, les difficultés deviennent de plus en plus grande et c'est pour ça que là on est sur du « cash » on va dire, un versement « cash » et je peux vous assurer que c'est surtout ce qui est attendu par ce monde des commerçants et des artisans indépendants. Il va de soi que ce qui n'aura pas été consommé sur le Covid 1, si effectivement, il y aura peut-être un Covid 3, ou peut-être qu'il y aura un montant de subvention qui sera supérieur parce qu'on aura peut-être des dossiers largement supérieurs, bien évidemment à ce moment, ce qui n'a pas été consommé sur le Covid 1, il ne s'agit que de le garder et de le capitaliser, il sera redistribué sur les besoins qui pourraient apparaître, dans le cadre de cette deuxième aide Covid 2. Voilà ce que je pouvais te répondre Christian, ce qui est le plus important au-delà de ce que nous votons aujourd'hui, je pense que c'est une aide supplémentaire, c'est un soutien également, c'est un attachement que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin marque, traduit auprès de ces petits commerçants et de ces artisans qui sont ô combien important dans l'animation de

nos villes, de nos centres villes en particulier, c'est un peu l'âme de nos communes. Ce que nous attendons tous, ce qu'ils attendent tous, c'est surtout de pouvoir rouvrir et je pense que s'il y a quelque chose qui doit un peu changer aussi, je ne suis pas médecin, je suis incapable d'émettre, de juger et il est hors de question de juger dans cette situation sanitaire difficile mais j'aimerais que l'on fasse un peu plus confiance à ces artisans, à ces commerçants, qui sont tout à fait capables, je le dis avec leur syndicats respectifs, leurs unions respectives, bien plus que d'autres d'ailleurs, de faire respecter des protocoles et d'assurer la sécurité de leurs clients. Ce qu'ils demandent avant tout c'est de pouvoir refaire leur métier et j'appuie totalement cette confiance que l'on doit aussi leur traduire, qu'on doit marquer, qui est de pouvoir continuer tout simplement leur activité, c'est-à-dire, leur moyen d'existence et de vie. Voilà, mes chers collègues.

M. ROBERT : Qu'ils ont fait en responsabilité d'ailleurs depuis un bon moment avant ce deuxième confinement. Par rapport à la question sur le transfert du premier dispositif dans le deuxième, on va regarder techniquement si besoin est éventuellement d'une délibération au mois de décembre parce que c'est jouable. On va regarder comment le faire, on est bien conscients aussi que sur ces avances, il y a des questions qui se posent. Sur les entreprises qui n'auraient pas, pour répondre à la question, de possibilité pour se comparer par rapport à 2019, 2019 ils ont sorti leur bilan donc on peut comparer souvent d'année en année, on peut donner un peu un ordre d'idée. C'est aussi le dispositif d'aide souvent à l'accompagnement à la création, où il y a déjà des aides qui sont mobilisables donc voilà c'est aussi de regarder comment on peut être le plus utile avec la somme qu'on a réussi à dégager sur des entreprises qui souvent, dans le cas de la création, peuvent être accompagnées. Quand les entreprises sont installées, c'est à ce moment-là qu'il n'y a pas de dispositifs peuvent être mobilisées. Donc c'est aussi dans cet axe-là, je ne vais pas dire privilégier, mais qu'on a souhaité apporter notre contribution et je confirme ce que dit Laurent, les services sont déjà plus que mobilisés, comme les services de la trésorerie, pour que les délais de paiement, c'est la priorité notamment aussi au niveau du service du Trésor pour les délais de paiement qui sont des moments longs mais là aussi avec des délais qu'on essaye de raccourcir au maximum pour que l'impact sur les entreprises soit bien réel.  
Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, s'il faut donner des explications, je pense qu'en premier lieu il faut rappeler que les décisions qui ont été prises ne relèvent pas de la Communauté d'Agglomération et qu'effectivement, comme Laurent vient de le rappeler, il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises qui visent le petit commerce de manière assez incohérente par rapport à la vie quotidienne. Fermer les salons de coiffure, tout ça n'a pas beaucoup de sens et puis on pourrait multiplier les exemples mais ça c'est une décision de l'Etat. Et puis, il y a un article qui est paru dans Die Zeit qui a parlé de la France à partir de l'« absurdistan » parce qu'il y a effectivement des choses très bizarres dans les décisions qui sont prises nationalement. On peut s'asseoir, disons, sur le sable à Biarritz mais on ne peut pas aller se baigner parce que le Coronavirus, il suit tout ça vous savez et de près. Donc cette incohérence nous la subissons, ça il faudra aussi le rappeler. Nous avons dans nos communes des commerçants, des artisans qui souffrent et évidemment nous y sommes sensibles. La preuve c'est que nous répondons une première fois, Covid 1, Covid 2, nous répondons une seconde fois. Il faut aussi nous adresser, parce que ceux qui vont réclamer « leur dû », ce sont ceux à qui on a emprunté ou ceux à qui on a demandé des avances de trésorerie, etc, c'est-à-dire souvent les systèmes bancaires. Les systèmes bancaires sont aussi appelés à être solidaires de la situation dans laquelle se trouve l'économie locale et être solidaires ça veut dire être aussi patient et pour nous s'il y a ces blocages peut-être que nous pouvons recourir à ce qui a toujours existé et qui se pratique encore, dont il faut rappeler l'usage aux banquiers qui l'aurait oublié, ça s'appelle la lettre de confort. C'est-à-dire qu'entre le moment où nous avons décidé d'une aide et le moment où elle va être versée, il se passe souvent un certain temps, trop long, et que nous sommes tout à fait en mesure à partir du moment où les conditions sont remplies, où le dossier a été instruit, où le mandatement a été fait, de faire parvenir à l'intéressé la lettre de confort qui dit « vous allez recevoir et vous pouvez présenter au banquier cette lettre qui indique que vous allez percevoir telle somme de la part de la Communauté d'Agglomération, de la collectivité ». Mais il faut resituer à chaque fois les responsabilités de chacun dans cette affaire et qu'on ne se retrouve pas, comme tu l'as dit Christian, en position d'accusé alors que nous sommes en train de nous démener pour aider avec nos petits bras et nos petits budgets des artisans, des commerçants, qui se retournent vers nous parce que nous sommes à proximité d'eux directement. Il n'y a pas les commerces de proximité, il y a les commerçants et les artisans de proximité et ils viennent vers nous parce que c'est bien plus difficile d'aller voir plus haut. Il n'y a aucun rendez-vous qui soit accepté ou alors c'est vraiment en circuit fermé. Donc c'est à ce sujet que je voulais préciser que si nous donnons une information, elle doit comporter l'ensemble de ces points

parce que sinon nous allons être nous en train de nous justifier sur des retards qu'on prétend nous être imputables alors que c'est une situation que nous n'avons pas créée, ce sont des dispositifs que nous n'avons pas approuvés puisque contrairement à l'engagement du Président de la République qui a dit, qui nous a écrit à tous les maires pour dire qu'il s'appuyait, même dans ces discours, il remerciait les élus, les soignants etc. qui étaient en première ligne, comme nous l'étions pendant les 55 jours de confinement du Covid 1 et il a dit que rien ne se ferait sans consultation et sans concertation avec nous sauf que tout se fait sans aucune concertation avec nous.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Oui ce n'est pas pour chipoter, ce qu'on fait là c'est très bien, il n'y a pas de souci. Je vous dis, nous on l'a fait au mois de juin, on avait proposé 1 000 €. C'est juste que les commerçants là ils n'en peuvent plus. On a la presse qui va communiquer, il faut juste qu'on annonce les délais que ça va prendre au minimum parce que même s'il y a la lettre de confort, nos artisans, commerçants, ils aiment bien ne pas avoir de dettes chez leur banquier parce que c'est compliqué d'avoir des dettes chez le banquier quand on est artisan, commerçant. Et donc, si on communique, donnons une perspective sur, est-ce qu'avant Noël on aura été en mesure, parce qu'on va avoir le contrôle de légalité, et donc les premiers dossiers ne pourront pas être déposés avant telle date et combien de temps ça va prendre ? Est-ce qu'on est en mesure ce soir de dire, on fait ça, on veut que ça aille le plus vite possible mais les premiers versements pourront avoir lieu au mieux à Noël, au mieux à la Saint Sylvestre ou au mieux à la Saint Glinglin. Pour que les gens sachent un petit peu où on va, on est dans une société où l'on pense qu'il suffit d'appuyer sur un bouton et tout se passe. On est dans l'immédiateté et les commerçants sont dans une situation très compliquée, vous l'avez tous dit. Donc essayons, enfin moi je vous fais part de l'expérience que j'ai eue, j'ai les commerçants qui m'ont pris pour quelqu'un qui avait fait des promesses et qui n'était pas en mesure de les tenir. Il a fallu attendre la fin septembre où là j'ai eu les courriers de remerciements parce qu'en effet, ils avaient l'argent mais on n'avait pas imaginé, ni eux, ni moi, qu'en votant le 17 juin, ils seraient payés fin septembre donc moi c'est juste là-dessus que je veux attirer votre attention. Et par rapport à Laurent, tu parlais des hôteliers, à 300 m<sup>2</sup>, vous avez fixé à 300 m<sup>2</sup> c'est bien mais 300 m<sup>2</sup> ça veut dire qu'il n'y pas d'hôtels. Il faut qu'on explique pourquoi on met cette barrière à 300 m<sup>2</sup>, est-ce que vous avez compté le nombre de commerçants que ça représente sur la CALL ou est-ce que c'est juste une mesure comme ça et pourquoi vous mettez à l'écart la plupart des restaurants et des hôtels parce qu'ils sont à plus de 300 m<sup>2</sup> d'exploitation avec leurs réserves et tout.

M. DUPORGE : La règle des 300 m<sup>2</sup>, Christian, c'est parce que si tu augmentes ce plafond des 300 m<sup>2</sup>, tu te retrouves avec des super et des hyper, on n'est peut-être pas là non plus pour aider... Et donc il y a cette règle, 300 m<sup>2</sup> ont été fixés en fonction de ce principe-là qui est d'éviter de retrouver certains solliciter une aide alors qu'ils n'en ont pas forcément besoin.

M. ROBERT : Pour revenir à la question, la délibération est exécutoire le lendemain de son vote ou dans les 48 heures. Après derrière les dossiers peuvent déjà être réalisés et encore une fois, si le dossier est complet, on a mobilisé à la fois les ressources internes et au niveau de la trésorerie pour accélérer les paiements. On sait très bien qu'il y a une importance là-dessus mais de donner un délai comme ça en disant... C'est compliqué mais en tout cas, ce dont on peut être sûr pour éviter de laisser penser que c'est à la Saint Glinglin, ça veut dire que l'engagement est réel, je pense collectif ce soir, dans les prises de parole des uns et des autres sur l'importance de l'aide mais en même temps sur l'importance que ça revêt pour les commerçants pour l'ensemble des professions qui sont touchées. C'est un engagement de la Communauté d'Agglomération aussi budgétaire, comme l'a évoqué Laurent, par rapport à ce qu'on veut faire. Voilà, c'est de pouvoir aussi présenter concrètement, de dire qu'il y a une partie qui ne relève pas forcément de nous, il faut que le dossier, une fois qu'il a été réalisé, qu'on l'a allégé dans la conception et qui nécessite quand même un minimum de pièces de la part du commerçant parce que, comme le disait Jean toute à l'heure, on est sur de l'argent public. On engage un minimum de pièces et derrière on peut le mettre en paiement et il y a une partie du délai qui ne relève pas forcément directement de l'organisation de la Communauté d'Agglo mais sur lesquels on a déjà mobilisé nos ressources et les ressources du Trésor Public pour pouvoir accélérer, voilà. Je pense qu'il n'y a pas besoin de mise au vote mais le message est unanime pour soutenir les commerçants au travers de cette délibération. Quand je dis les commerçants c'est l'ensemble des professions qui sont touchées dites comme non essentielles, mais ô combien essentielle à notre quotidien. La délibération est adoptée à l'unanimité. La délibération n°4 c'est Alain ROGER.

M. ROGER : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, 3 quartiers de la CALL sont concernés, la cité du 12-14 à Lens, le quartier République et cité 4 à Avion et le quartier Vent de Bise à Liévin. Donc cela concerne au total plus de 2 000 logements, que ce soit de la démolition, de la requalification et voire de la construction et ça concerne également 6 000 habitants d'où l'importance pour les personnes relogées de mettre en place une enquête de satisfaction. Cette enquête permettra de vérifier entre autres si le logement correspond bien aux attentes de ces nouveaux locataires et l'intégration au sein de cette nouvelle cité. Pour cela, nous vous proposons de passer une convention avec l'AFERTES qui est une école de travailleurs sociaux basée sur le quartier République à Avion. Ce partenariat permettra aux étudiants de bénéficier d'interventions pédagogiques et de mettre en pratique leur formation de travailleur social. Pour la CALL, cela permettra de concrétiser ses objectifs d'évaluation du dispositif de relogement. Ce partenariat se traduit sous forme d'une convention qui définit les attentes et obligations de chacune des parties. Afin de soutenir l'AFERTES, la CALL s'engage à lui verser une contribution de 3 000 € la première année et de 1 500 € par an pour chacune des deux années suivantes. Cette somme leur permettra d'acquérir du matériel nécessaire aux enquêtes et de faire face aux frais qu'ils peuvent engager, frais de repas, frais de déplacements... Donc l'objet de la délibération vise à approuver la convention d'objectifs avec l'AFERTES, autoriser le Président à la signer et autoriser le versement à l'AFERTES une indemnité de 3 000 € dans les conditions prévues par la convention.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non ? Pas plus en ligne, c'est adopté, merci beaucoup. Alain peut poursuivre avec peut-être là, grouper la présentation des 5 et 6.

M. ROGER : Oui, normalement il devait y avoir une présentation aujourd'hui de Territoires 62 sur les zones d'aménagement. Donc il y avait 3 CRAC aujourd'hui qui devaient être présentés, il y avait celui de la Zac de l'An 2000, celui du Pôle d'Excellence Sportif et également celle de la zone industrielle de l'Alouette. Comme Monsieur le Président, vous l'avez dit en préambule, Territoires 62 n'étant pas présent donc si vous avez des questions à poser, bien évidemment on fera remonter à Territoires 62 et on vous les présentera lors de la prochaine session de ce Conseil Communautaire.

M. ROBERT : Vous avez l'ensemble des documents qui permettaient justement d'avoir les éléments qui n'auraient été que quelque part une **redite** dans la présentation. Vous avez l'ensemble des pièces qui peuvent vous permettre de juger sur ces présentations.

M. ROGER : Tout à fait.

M. ROBERT : Y a-t-il donc des remarques si on passe les délibérations dans l'ordre ? Non ? La 5, pas de demande de vote ? 5 adoptée. 6 adoptée pour la zone de l'Alouette ? La 6, pardon on est sur un avenant.

M. TRONI : Sur les membres de l'agglomération qui sont dans les Conseils d'Administration, je pense qu'il faut qu'ils s'abstiennent ou ne pas prendre part au vote concernant Territoires 62, vaut mieux quand même.

M. ROBERT : Ils représentent l'agglomération mais c'est vrai que c'est préférable. Donc on notera, tout à fait, les élus de l'agglomération qui représentent notre collectivité au sein de Territoires 62 ne prennent pas part au vote sur ces CRAC. Sur la 6, on est aussi sur le CRAC pour le Pôle d'Excellence Sportif.

M. ROGER : La même chose oui.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Donc c'est adopté. La 7, donc on est sur un avenant sur le Pôle d'Excellence Sportif.

M. ROGER : C'est bien ça Monsieur le Président. Parmi les ouvrages restant à réaliser, figure la zone d'activité dédiée à Vivalley Park d'une superficie de 7 hectares. Pour information, Vivalley Park a pour vocation de développer le sport, la santé et le bien-être au travers de professions libérales, d'artisans et de commerçants spécialisés dans le sport, la santé ou le bien-être. Ces réalisations ne pourront intervenir avant la fin de la commercialisation soit le 31 décembre 2020. Le but de la délibération est

de prolonger cette concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2025, sans impact financier pour la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On revient donc sur le CRAC de l'Alouette qui a été présenté tout à l'heure dans la délibération n°8, donc pas de remarque là-dessus ? On prend note que les conseillers ou les délégués de l'agglo qui sont à Territoires 62 ne participent pas au vote pour cette délibération n°8 et je passe donc de nouveau la parole à Alain ROGER pour la délibération n°9.

M. ROGER : Oui voilà tout à fait Monsieur le Président. Là également c'est un avenant, pour information, l'échéance de la concession était prévue le 31 décembre 2021. Néanmoins, tout n'est pas finalisé, il reste des commercialisations en cours ainsi que des travaux de VRD. Il convient donc de proroger la concession jusqu'au 31 décembre 2023, là également sans impact financier pour la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Merci, pas de remarque ? Pas plus en ligne, c'est adopté. On change de thématique, on part sur la thématique développement durable avec la délibération n°10 c'est Alain Dubreucq.

M. DUBREUCQ : Oui merci Monsieur le Président, chers collègues. Le 24 septembre nous avons acté une convention de financement pour la mise en œuvre de l'aménagement cycliste temporaire sur le périmètre intercommunal. Je rappelle le contexte donc avec le concours du SMT Artois-Gohelle, la CALL avait promu ce dispositif, ce sont près de 10 km d'aménagements cyclables temporaires qui ont été développés depuis le mois de septembre sur les territoires des villes et ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif, Estevelles, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle et Sains-en-Gohelle. Donc le déploiement de ces infrastructures a été permis grâce au concours de l'Ademe qui permet une prise en charge des coûts jusqu'à 70 % dans la limite de 35 000 € pour l'ensemble du projet à l'échelle de la CALL. Suite à une modification des conditions d'instruction du dossier, seuls 27 800 € seront alloués par l'Ademe au projet contre 35 000 € initialement attendus. Donc afin de ne pas pénaliser les villes ayant investi pour le déploiement de ces aménagements et de favoriser le développement d'une mobilité active et durable, il est proposé que la CALL apporte une aide supplémentaire totale de 7 200 € pour ne pas impacter les plans de financement des villes et poursuit dans le même temps sa recherche de financements complémentaires auprès des différents partenaires. Je tiens à souligner que cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission chargée du développement durable en date du 4 novembre 2020 présidée par Bernard BAUDE et également que cette Commission m'a demandé de porter à connaissance du Conseil, l'importance de l'implication du SMTAG sur l'ensemble des champs de la mobilité et en particulier sur les points suivants : développement de la mobilité touristique sur les collines de l'Artois avec l'implantation des stations de vélos en libre-service et d'étudier l'opportunité d'inclure de nouvelles communes au dispositif. Egalement, de réétudier l'opportunité de laisser les cyclistes circuler dans les couloirs BHNS et ce pour permettre de développer un réseau cyclable intra-urbain et également de développer l'intermodalité du réseau Tadao en permettant l'embarquement de vélos sur certaines lignes où le matériel le permet et d'anticiper cette volonté dans la commande du futur matériel roulant. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Donc on transmettra cette demande au syndicat mixte. On va laisser Laurent peut-être répondre déjà sur quelques sujets.

M. DUPORGE : Quelques réponses à apporter, d'ailleurs c'est bien de voir les intercommunalités faire des propositions, de faire remonter des informations et donc d'enrichir les débats du conseil syndical du SMT. J'aimerais bien d'ailleurs que toutes les intercommunalités agissent de la même manière. Je dois dire que sur les nouvelles mobilités, effectivement, par exemple le SMT vient de répondre à un nouvel appel à projets sur le développement des pistes cyclables et donc pour le SMT ce sera une proposition qui sera faite au prochain conseil syndical du SMT et sera ensuite proposée éventuellement aux communes. Je proposerai que, parce que bien souvent quand on commence à s'engager dans l'élaboration de plan de pistes cyclables etc., on n'a pas forcément toujours les ressources humaines pour concevoir ce type de plan, c'est assez complexe. Et je proposerai éventuellement que le SMT puisse accompagner les communes dans l'élaboration de ces plans, je pense que c'est toujours intéressant d'être accompagné de gens qui sont des spécialistes de la question et qui seront très utiles aux différentes collectivités, aux petites communes en particulier, pour réfléchir à cela. Deuxièmement, sur le vélo, alors le vélo sur la voie réservée au bus, **j'incite** à la plus grande prudence sauf à ce que vous vouliez éventuellement quelques morts, quelques accidents, franchement, là je dirai, qu'il faut être extrêmement prudent et ça n'est pas, je pense, une très bonne

idée sauf à risquer la vie de certains cyclistes parce qu'il faut quand même regarder les choses sous cet angle là et surtout sous cet angle-là car le plus important, c'est quand même d'assurer la sécurité de chacun. Par contre, j'ai demandé, et d'ailleurs Sylvain peut en attester, on a eu un petit débat sur la question donc j'ai demandé à ce qu'on réfléchisse dans le futur, voire si on ne peut pas embarquer parfois le vélo dans le bus parce qu'il y a parfois des ruptures qui s'établissent et de pouvoir mettre son vélo dans le bus ça pourrait apporter toute une série de réponses. C'est aujourd'hui impossible de le faire mais j'ai demandé qu'on étudie cette possibilité là parce que ça me paraît quelque chose d'intéressant à regarder. Donc voilà quelques ébauches déjà de réponses aux questions et propositions que vous avez suggérées.

M. ROBERT : On les formalisera quand même au SMT parce que ça permet aussi peut-être d'abonder le débat et Alain et Laurent peuvent les porter de cette façon-là aussi. Bruno.

M. TRONI : Oui deux choses sur le vélo dans le bus. C'est quelque chose qu'on avait signalé, souligné il y a très longtemps quand on a commencé à parler de la mise en place de ce fameux BHNS et je pense qu'on aurait pu prendre un certain nombre de remarques que l'on faisait à l'époque pour aller beaucoup plus loin. Je ne vais pas remuer le couteau dans la plaie.

M. DUPORGE : Non non mais il n'y a pas de couteau dans la plaie.

M. TRONI : Si si, concernant les pistes cyclables, je rappelle simplement que l'on avait sur la commune entre Billy-Montigny, Fouquières, Noyelles et de l'autre côté sur Montigny-en-Gohelle, deux fois 2 km de pistes cyclables qui existaient avant le BHNS et qui ont été supprimées avec l'arrivée du BHNS alors qu'on avait facilement l'opportunité de les laisser ces pistes cyclables. Et maintenant on va nous demander de recréer de la piste cyclable, donc ce n'est pas pour en rajouter un petit peu mais de temps en temps, ça fait du bien de rappeler qu'on ne fait pas toujours que des bonnes choses.

M. DUPORGE : On ne va pas rentrer dans un débat, chacun assure ses défenses mais Bruno je rappelle que sur le tracé du BHNS et le choix de ce tracé, les maires ont été totalement impliqués là-dedans et nous n'avons jamais, je dis bien jamais, obligé un maire à passer par ci par là et cela a toujours été fait, je le dis bien, de concert. Totalement de concert avec l'ensemble des maires qui ont été concernés par le tracé du BHNS donc il ne faut pas porter le débat et les accusations sur ce sujet-là. Je le répète, ça a toujours été fait de manière concertée avec parfois des avantages et parfois des inconvénients effectivement. Dans la mise en place du BHNS, il était, vous le savez très bien, dans la configuration des voies qui sont les nôtres, parfois extrêmement compliquées de pouvoir à la fois faire du stationnement, à la fois du piéton, à la fois du BHNS et à la fois du cycliste. On sait très bien que malheureusement la largeur de nos voies ne permet pas cela et donc il y a eu des choix qui ont été faits et donc chacun doit les assumer parce que je le répète, cela a été fait de manière concertée avec l'ensemble des maires. Sur le vélo dans les bus, la difficulté par exemple, quand on a un endroit où c'est possible de mettre des vélos, parfois la cohabitation entre par exemple des poussettes, des personnes qui sont en situation de handicap et puis le vélo, ce n'est pas forcément évident. Donc ça semble évident sur le papier comme ça mais malheureusement dans la réalité ça ne semble pas si évident que cela. Ça veut dire qu'il faut pousser la réflexion plus loin, mais je le répète, c'est une réflexion qui est intéressante, qu'il faut mener à tout prix parce que si on veut développer aussi le réseau cyclable sur ce territoire, il faut aussi un moment donné quand il y a des ruptures comme celle-là permettre pourquoi pas de pouvoir embarquer un vélo. Donc c'est une réflexion extrêmement intéressante et importante. Bon voilà, il se trouve qu'il y aura aussi dans deux ans et demi maintenant, dans 3 ans, un renouvellement de délégation. Et bien dans le cadre du renouvellement de cette délégation, ce sont des aspects sur lesquels bien évidemment on demandera à celles et ceux qui vont postuler de réfléchir et de faire des propositions.

M. ROBERT : Pierre.

M. CHERET : Président, je pense que le Président du SMT qui vient de s'exprimer a raison. Dans 3 ans il y aura une nouvelle délégation de service public. Je pense que la question qui est posée c'est la fluidité de la mobilité, c'est-à-dire que tout moyen qui permet de se déplacer d'un point A à un point B et d'être plus efficace que l'automobile, doit être regardé. Et s'il y a ce travail à faire au niveau du syndicat mixte des transports, il est urgent de le faire parce que je crois qu'on est tous confrontés aux mêmes saturations, saturation dans les voiries avec les stationnements, dans notre cadre de vie. Je

regardais récemment d'ailleurs une rue de Liévin parce que j'étais dans une attribution de logements, je voyais le nombre de voitures devant, stationnées devant même des garages etc. Donc on voit bien qu'il y a des problématiques auxquelles il faut s'attaquer. Et puis on parlait tout à l'heure de la saturation des rocade, donc je pense que s'il y a bien un débat, après qu'on ait réussi la modernisation de notre réseau Tadao, maintenant il va falloir s'attaquer à la question de cette fluidité. Et à mon avis, il y a peut-être des modifications à opérer peut-être mais il y a peut-être aussi des transformations y compris avec la notion de ruralité, comment elle se connecte, les connexions avec les TER, les connexions avec les TGV, etc. Donc ne pas sous-estimer cet enjeu parce que c'est l'enjeu, si on veut qu'il y ait des modifications possibles dans les modes de vie et que les gens puissent considérer que c'est mieux de prendre le bus ou un transport collectif que prendre sa voiture au quotidien et cela coûte de plus en plus d'ailleurs.

M. ROBERT : Les complémentarités de réseau c'est exactement le sujet. Derrière on peut le porter à une échelle aussi autre mais on va revenir sur le débat qu'on peut avoir avec le transport cadencé vers Lille parce qu'on voit aussi bien la saturation qui est chez nous pour aller ou pour revenir sur Lille et la question qui était posée à l'époque de la mandature de Daniel PERCHERON avec la région, le débat public qui avait été porté sur le transport qui pouvait notamment désenclaver l'arrageois mais aussi le lensois, voire le douaisis pour un transport sur Lille et donc la complémentarité qui sera nécessaire. Donc de remettre aussi à plat ou de reposer les questions telles que tu les évoques Pierre, sur comment on arrive à cette gare peut-être, en tout cas qui était évoquée, pour cadencer un transport ferroviaire vers la métropole lilloise. Pierre.

M. CHERET : Bien content que vous parliez de ça Président mais voilà la question, c'est la lettre que vous avez faite récemment parce que là il y a quand même des interrogations sur l'avenir de ce réseau potentiel sauf qu'aussi il y a la question de que fait la SNCF, que fait l'entreprise ferroviaire, aujourd'hui. Donc ce n'est pas une chose toute simple mais il faut y regarder, il ne faut pas qu'on soit les dindons de la farce. Comme on le disait tout à l'heure, pour les grandes problématiques des voitures électriques et des batteries, là aussi il y a des questions à se poser et pour lesquelles on a des gens qui ont des connaissances, on a parlé tout à l'heure de gens qui ont des capacités à étudier les situations. On a dans le ferroviaire des gens qui peuvent nous aider comme dans les réseaux, je dirais de transports.

M. ROBERT : Voilà, on revient sur la problématique mobilité sur notre territoire de façon très générale. Y a-t-il des demandes de vote sur la délibération n°10, puisqu'on a un peu dévié du sujet tout en restant dans la thématique de la mobilité mais ça montre que le débat est réel et en tout cas, la question qui a été abordée par Alain, montre aussi l'intérêt qu'on a et les questions qu'on a de nos populations dans ces domaines-là. Pas de demande de vote ? Pas de remarque ? La 10 est adoptée. La 11, c'est Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Oui, merci Monsieur le Président. La délibération n°11, c'est une délégation de service public portant sur l'exploitation du service de l'assainissement et c'est un avenant de prolongation du contrat actuel. Donc cette délibération a pour objet de vous autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°6 au contrat d'affermage dont le titulaire est Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux afin de prolonger le contrat actuel de 4 mois. Cette délibération a eu un avis positif lors de la Commission développement durable.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté, merci. Christian PEDOWSKI, symboliquement pour les délibérations 12 à 14 qu'on peut faire groupées mais en tout cas sur cette prise à connaissance.

M. PEDOWSKI : Oui, tout à fait Monsieur le Président, chers collègues, sauf avis contraire donc les délibérations 12 à 14 doivent permettre au Conseil de prendre acte des rapports d'activités des structures suivantes, l'Office du Tourisme et du Patrimoine, le SIZIAF et le Syndicat mixte pour l'exploitation du stade couvert régional. Cependant, les documents en rapport sont à disposition naturellement de l'ensemble des délégués qui pourront poser toutes les questions qu'ils souhaitent lors d'une prochaine rencontre, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Tout à fait, merci beaucoup. Les documents étaient présents, comme ça a été expliqué dans le document de Conseil. On a donc pris acte. Christian.

M. CHAMPIRE : J'ai vu passer un document préparatoire d'une agence qui fait une étude sur la culture. Je regrette quand même que cette fois-ci encore le stade couvert ne soit pas considéré comme un des grands lieux culturels de l'agglo et qu'il soit absent du rapport. On avait déjà échangé là-dessus la dernière fois, la dernière étude qui avait été faite et sur le projet d'étude que j'ai vu, c'est encore absent. C'est dommage parce qu'on y met quand même beaucoup de sous et on espère quand même avoir des lieux alors c'est vrai qu'en ce moment, tout est fermé mais quand même pour moi, ça fait partie des grands lieux culturels de l'agglo en commun et donc c'est dommage que cet organisme n'ait pas compris cet aspect-là de notre agglo.

M. ROBERT : Ce n'est pas repris dans le rapport d'activités mais c'est vrai qu'il y a aussi des activités qui s'y passent. C'est le rapport de l'activité aussi par rapport à une année passée, lointaine, et il y a eu certaines activités mais on avait aussi positionné, vous vous souvenez du débat qu'on avait eu sur l'engagement que l'on souhaitait et notamment l'engagement qui se découlait de l'engagement financier. L'orientation où ce type d'activité était des activités qui devaient être à zéro pour le Stade Couvert et donc sans contribution des collectivités. Notre contribution était sur la mise en scène, quelque part la reprise de l'activité sportive avec notamment le meeting qui vous l'avez vu a été classé au top mondial par rapport à ça et donc l'orientation qu'on avait souhaitée, en tout cas, dans l'affichage, dans ce que voulait notre engagement collectif, c'était de marquer sur l'engagement sportif sans empêcher l'équipement pour son activité et peut-être ses ressources d'avoir là aussi des activités culturelles, comme c'était déjà le cas avant.

M. CHAMPIRE : Mais quand l'ONL peut venir jouer dans l'agglo c'est au stade couvert et ça permet quand même à tous les enfants de notre agglo de pouvoir bénéficier de ça et donc si on oublie cet élément-là, je trouve que par rapport à la démocratisation et à la volonté de pouvoir au public, je trouve que c'est dommage, que ça manque dans l'analyse.

M. ROBERT : On leur précisera pour la globalité de la présentation sauf que par rapport à l'engagement que l'agglo avait demandé au niveau du syndicat mixte c'était aussi d'orienter par rapport à la vocation sportive donc le document reprend aussi par rapport à ce que nous avons demandé comme intérêt pour l'engagement de la collectivité. Pas d'autre remarque ? Donc on a pris acte.

MME BUISSETTE : Je peux rappeler puisque j'ai saisi effectivement le cabinet par l'intermédiaire de la cheffe de service après le rendez-vous hier matin et hier après-midi sur justement l'enseignement et les pratiques artistiques. Le cabinet donc qui est missionné pour le diagnostic qui a été fait devrait effectivement revoir un peu la situation aussi du stade couvert pour apporter quelques éléments d'informations à ce sujet. Merci.

M. ROBERT : Merci. Pas d'autre remarque ? Donc on transmettra ça également à la Présidente du syndicat mixte. C'est Christian PEDOWSKI qui continue avec la délibération n°15.

M. PEDOWSKI : Cette délibération consiste à une modification de la représentation de la CALL dans certaines structures. Plusieurs erreurs ayant été relevées, il y a lieu de modifier les représentants désignés dans les structures suivantes. En commençant par la Commission Locale de l'Eau, assemblée chargée de l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Marque-Deûle, un représentant en lieu et place de Madame Dorise TRANAIN, il nous est donc proposé la désignation en lieu et place de cette dame en la personne de Madame Corinne TATE. En ce qui concerne l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, nous proposons la désignation de Monsieur Ludovic GAMBIEZ en lieu et place de Monsieur Alain BAVAY. Et pour terminer, au niveau du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier, il est proposé la désignation de Bruno TRONI en lieu et place de Jean LETOQUART.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Ça me permet aussi de souligner, vous l'avez peut-être vu, le classement du Point qui fait état du classement du CHL dans de nombreuses disciplines et qui montre là aussi l'excellence quelque part et le savoir-faire notamment en ophtalmologie, cardiologie, gestion des accouchements à risques, pédiatrie ou traitement du diabète et on peut souligner aussi l'engagement de tous les personnels soignants, aides-soignants du CHL sur le traitement de la crise et les deux étapes. Donc voilà c'est aussi une reconnaissance extérieure qui montre et qui reconnaît le travail local et il faut le souligner quand c'est fait de cette façon-là. Bruno.

M. TRONI : Concernant le Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Lens, on a donc modifié notre désignation. Pour votre information, on va faire réaliser quand même une étude juridique parce que je pense que le point sur lequel l'ARS se base, n'est pas tout à fait clair. Il porte beaucoup à interprétation donc on va le faire et si cette étude nous démontre que l'on avait peut-être raison ou pas, peut-être qu'on reviendra à une autre modification de notre désignation, voilà simplement.

M. ROBERT : Il faudra vérifier mais c'est vrai qu'aujourd'hui la difficulté c'est être « juge et partie », si on peut le juger comme ça, c'est un peu la difficulté et l'interprétation qui est donnée mais on prend acte de ce changement, ça permet aussi au Conseil de Surveillance de fonctionner et puis derrière on complètera si besoin avec l'étude complémentaire. Pas de remarque sur ces désignations ? La délibération est adoptée, la 16 c'est toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui elle consiste à un recrutement d'un chargé de mission GEMAPI érosion des sols. L'accroissement des compétences nécessite de renforcer les services et les équipes en place donc notamment la Direction eau et assainissement en recrutant un chargé de mission GEMAPI érosion des sols. Ce poste est subventionné à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau. Le chargé ou la chargée de mission restauration et gestion des milieux aquatiques érosion participera à mettre en œuvre les décisions des élus en matière de gestion des milieux aquatiques de lutte contre l'érosion des sols. Donc ce chargé de mission sera recruté sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Ça fait partie des évolutions, on est obligé de déclarer les postes de cette façon-là avec le passage au Conseil. Pas de remarque ? Oui, Monsieur CLAVET. Une demande de vote, donc sur la délibération n°16. Donc vote pour ? Pour celles et ceux qui sont en ligne également on doit pouvoir regarder, j'avais une demande de prise de parole en ligne. Vote pour ? C'est bon pour le décompte ? Merci. Attendez j'avais une demande de prise de parole mais je ne vois pas qui demande la parole exactement en ligne. C'est Monsieur MOMPEU donc c'est peut-être pour la même question que Monsieur CLAVET, non ?

M. MOMPEU : Exactement oui.

M. ROBERT : Pour une demande de vote ?

M. MOMPEU : Oui.

M. ROBERT : Donc on a fait les votes favorables. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Donc Monsieur MOMPEU c'est aussi une abstention je pense, c'est ça ?

M. MOMPEU : Oui.

M. ROBERT : D'accord, donc la délibération est adoptée, deux abstentions. On passe à la délibération n°17, Monsieur PEDOWSKI toujours.

M. PEDOWSKI : Oui Monsieur le Président donc la délibération n°17 consiste à un recrutement d'un chargé d'accompagnement des usagers pour la Direction eau et réseaux, vous avez différents éléments qui sont donc attendus pour procéder à ce recrutement, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Il y avait une deuxième demande de prise de parole sur la délibération précédente je crois ? C'était Madame TATE, non ? Pas de demande de prise de parole ? On fait le vote aussi pour la délibération 17. Alors vote pour ? C'est bon, merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? On en compte 2. Merci, c'est enregistré, c'est adopté. La délibération n°18, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président, la délibération 18 nous demande de fixer les tarifs d'occupation du domaine public communautaire, donc vous avez 3 pages et demi de précisions sur les tarifs qui vous sont proposés.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de demande de vote ? Si, une demande de vote. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Ça fait 2 je pense. Pas d'abstention ? Merci beaucoup. Il y a une demande de prise de parole a priori en ligne, j'ai des mains levées mais je ne vois pas de qui il s'agit. Alors

Madame COLLART Virginie, qui ne demande plus la parole. Alors j'ai encore une main levée, c'est Madame TATE toujours, non ? Je pense que ça doit être une mauvaise manipulation. Il n'y en a plus ?

MMME. COLLART : Non merci.

M. ROBERT : D'accord donc c'est parfait et donc on est bon. Il n'y a plus de demande de prise de parole en ligne donc le vote est enregistré pour la délibération n°18. La délibération n°19 c'est Jean-Marie ALEXANDRE également.

M. ALEXANDRE : Oui la délibération 19 concerne la base du 11-19, nous avons financé l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des machines et des condensateurs et par conséquent nous allons être consommateurs et en même temps la production excédentaire peut être revendue à un fournisseur d'énergie. Il s'agit donc en la circonstance de passer un accord de revente avec Elecocité qui nous permettra d'avoir une recette correspondant à ce surplus vendu.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Le principe on est bien d'accord c'est l'autoconsommation et je suppose que tu as des études Jean-Marie pour savoir quelle est la part d'autoconsommation qu'on va faire et le fait que la revente c'est vraiment du résiduel et ça a peu d'impact financier parce que l'intérêt ce n'est pas de revendre l'électricité, c'est bien d'être en autoconsommation. Parce que le tarif que tu as pu négocier à 0,045 € le kWh, il n'est pas très élevé quand même par rapport à ce qu'on peut avoir sur ce genre de rachat pour la même chose. Nous, on a pu négocier avec une entreprise solidaire qui nous le reprend à 0,064 € donc ce n'est pas pour... C'est juste on est bien d'accord que le but, ce n'est pas de revendre mais c'est bien d'auto-consommer et le fait que le tarif qu'il soit à 0,04 € ou 0,06 €, on s'en fout. L'important c'est qu'on consomme le maximum et que l'on trouve les moyens de faire au-delà de la base 11-19. On a peut-être d'autres équipements pour qu'on consomme le plus possible de la production.

M. ALEXANDRE : Oui, d'autant plus que contrairement aux autres énergies, l'électricité ne se stocke pas. Par conséquent, notre intérêt est effectivement d'alimenter le plus possible et à proximité, parce qu'il y a des pertes en ligne, les bâtiments qui sont notre propriété sur ce site.

M. ROBERT : Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui je profite de l'occasion qui m'est donnée pour apporter une information à mes collègues du Conseil Communautaire puisque le Pôle Métropolitain de l'Artois a fait réaliser, ce qu'on appelle un cadastre solaire, et qu'à une époque où effectivement on parle beaucoup d'énergie solaire malheureusement, il y a certains nombres de margouilins comme à chaque fois qui se retrouvent sur le marché et qui essayent de faire installer des panneaux solaires là où la rentabilité sera toute relative. Donc en allant sur le site internet du PMA, vous pourrez à la fois trouver ce cadastre solaire qui permet d'identifier et de maximiser l'implantation des panneaux solaires sur tous les bâtiments privés, publics et industriels mais également de trouver toutes les références pour qu'un accompagnement public d'une volonté d'installation de panneaux solaires puisse également se faire et être à moindre coût et le plus efficace possible pour notre population.

M. ROBERT : Merci c'est vrai que là c'est un travail qui a été réalisé et qui est en ligne depuis un mois ou deux, qui a été présenté à l'avant dernier Conseil d'administration du PMA. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote sur la délibération n°19 ? Elle est adoptée, merci beaucoup. On a peut-être un tir groupé de présentation de la 20 à la 38 pour Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui les délibérations qui suivent ont toute la même caractéristique, il s'agit pour nous de garantir des emprunts auprès de bailleurs sociaux que nous connaissons avec lesquels évidemment nous travaillons dans nos communes et ces garanties d'emprunt concernent à la fois la réhabilitation de logements et également des VEFA, c'est-à-dire des ventes en l'état futur d'achèvement. Par conséquent, il vous est demandé de permettre de garantir tous ces emprunts auprès de chacun de ces bailleurs sociaux donc chacune des communes concernées. Si vous voulez que je vous dise la liste des bailleurs sociaux, je peux le faire sans problème, vous les connaissez par cœur, il n'y a aucune surprise. Une rectification sur une garantie d'emprunt concernant une opération sur Méricourt qui était due à une faute de frappe, ça ne change absolument rien.

M. ROBERT : Rien à l'engagement. Y a-t-il des questions ? Non. C'est adopté. Une demande de vote ? Alors, pas d'opposition à ce qu'on fasse un vote groupé sur l'ensemble des délibérations ? On prendra les mêmes votes pour les délibérations 20 à 38. Alors Monsieur MOMPEU indique qu'il s'abstient en ligne. On va commencer d'abord par ceux qui acceptent les délibérations, donc vote pour ? Pardon, Christian avait une question.

M. CHAMPIRE : Moi j'aimerais une explication de vote parce que si on ne fait pas la garantie d'emprunt, il n'y a pas de construction possible des logements ou de rénovation ou des VEFA donc j'aimerais bien comprendre, ce qui pose souci dans cette délibération qui est purement technique ou avant c'était les communes qui prenaient à leur charge et maintenant c'est la CALL avec le transfert mais en quoi ça pose problème à certains membres du Conseil de voter cette délibération alors que si on ne la vote pas, il n'y a pas de construction de logement, il n'y a pas de rénovation et on tourne en rond dans le secteur et on pourra pleurer sur le fait que les maisons des mines ne sont pas rénovées et qu'il n'y a pas de construction dans le bassin minier. Donc moi j'aimerais bien juste comprendre pourquoi on s'abstient sur une telle délibération.

M. ROBERT : On va demander à Monsieur MOMPEU qui avait indiqué ça, l'explication de son vote.

M. ALEXANDRE : Oui mais disons, il n'est pas obligé de la donner.

M. ROBERT : Il n'est pas obligé de la donner mais s'il le souhaite.

M. ALEXANDRE : Oui mais tu sais, il y a des mystères dans la vie.

M. ROBERT : On ne peut pas lui imposer d'expliquer son vote mais on peut lui demander. Est-ce qu'il souhaite prendre la parole ? Je ne le vois pas, non ?

M. MOMPEU : Oui ce n'est pas un vote contre, c'est une abstention.

M. ROBERT : Oui mais ça veut dire que vous n'adoptez pas la délibération, la question de Christian CHAMPIRE c'est ça, c'est est-ce que vous avez une explication ou en tout cas un élément à apporter à notre connaissance sur l'explication de ce vote ?

M. MOMPEU : Non, pas plus d'éléments sur l'explication du vote.

M. ALEXANDRE : Oui enfin ce que le Président vient de dire est très clair c'est qu'en la circonstance une abstention égale un vote contre, c'est tout mais chacun est libre de...

Inaudible.

M. ROBERT : On est plus près du non que du oui quand même.

Inaudible.

M. ROBERT : Allez on met au vote, alors les 20 à 38, vote pour ? Merci. Abstention ? Il y en aura 2. Pas de vote contre ? Heureusement qu'on a été nombreux à voter sinon, comme le disait Christian, les projets attendraient encore pour se réaliser.

M. ALEXANDRE : Oui alors on précise que pour la 38, ceux qui siègent à Territoires 62.

M. ROBERT : Comme tout à l'heure, bien sûr, ne prennent pas part au vote, tout à fait. On enchaîne, les délibérations 39 à 42 c'est Philippe LA GRANGE, on va faire un tir groupé également.

M. LA GRANGE : Merci Monsieur le Président donc la délibération 39 consiste à la modification n°2, donc la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2020 du budget principal augmente 0,1 million d'euros. La masse budgétaire globale qui s'élève à 213,7 millions d'euros et se répartit de la manière suivante. En section de fonctionnement 147,7 millions d'euros et en section d'investissement 66 millions d'euros. A noter que sur les opérations réelles, la masse budgétaire globale s'élève à 196,6 millions en baisse de 1,84 million par rapport à la DM1 et se répartie de la manière suivante. La

section de fonctionnement pour 138,1 millions d'euros, 70 %, et la section d'investissement 58,5 millions d'euros soit 30 %. En opération d'ordre d'investissement, la masse budgétaire globale en dépense s'élève à 12,6 millions d'euros en augmentation de 1,9 million d'euros par rapport à la DM1 mais se compense en recettes d'ordre d'investissement pour le même montant. Il s'agit des opérations d'étalement sur 7 ans des acquisitions foncières auprès de l'EPF secteur 11/19 Nord A21. Concernant la section de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent globalement de +0,04 million d'euros en raison de réajustements à la marge. Relèvement du niveau à verser en 2020 de la subvention des communes « savoir nager », +14,5 K€ ramenant la somme à 84,5 K€. Report pour 50 % en 2021 de la subvention aux associations pour l'action « Prévention déchets », -32,5 K€. Report des études de co-propriété en 2021, -14 K€. Réajustement de la taxe séjour sous-évaluée au budget supplémentaire, +75 K€ compensée pour le même montant en recettes. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent globalement de +0,02 million d'euros. Il est proposé d'équilibrer la section de fonctionnement par une diminution du virement à la section d'investissement de 24,3 K€. Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement (hors dette) diminuent de 2,2 millions d'euros. Les principaux ajustements sont liés au phasage des crédits avec le calendrier de réalisation des travaux soit -6,2 millions d'euros et à l'avancement du versement de la subvention « soutien financier à l'installation de la gigafactory de batteries à Douvrin soit +3,98 millions d'euros. Les dépenses réelles d'investissement relatives à la dette augmentent de 0,3 million d'euros en lien avec l'acquisition foncière auprès de l'EPF sur le site du 11/19 Nord A21. Il s'agit d'une réimputation comptable car ces crédits étaient déjà budgétés. Les recettes réelles d'investissement sont réajustées au niveau du FCTVA pour -1,3 million d'euros. Ces mouvements nécessitent de recalibrer le besoin d'emprunt prévisionnel pour -0,5 million d'euros passant à 10,4 millions d'euros. Donc après avoir entendu le rapport général, la section d'investissement en dépenses, + 18 599 € et en recettes + 18 599 €. Et en section d'investissement, + 77 300 € en dépenses et en recettes. Cette délibération avait reçu un avis favorable à la Commission chargée des Ressources et des moyens du 9 novembre 2020.

M. ROBERT : La délibération n°9, on fait la totalité des présentations, non ?

M. LA GRANGE : On y va. Concernant le budget annexe action économique, c'est l'approbation de la décision modificative n°2 2020. La décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe action économique augmente de 1,41 million d'euros la masse budgétaire globale, qui s'élève à 89,4 millions d'euros et se répartit de la manière suivante : la section de fonctionnement, 29,5 millions d'euros soit 33%, +1,18 million d'euros par rapport à la DM1 ; la section d'investissement 59,9 millions d'euros soit 67%, +0,23 million d'euros par rapport à la DM1. Les principaux ajustements budgétaires sont les suivants, concernant la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de +1,18 million d'euros exclusivement en raison d'opérations d'ordre pour la constatation des cessions opérées, vente Goodman, et qui se compensent par une inscription complémentaire en recettes sans incidence sur l'équilibre global dépenses et recettes. Concernant la section d'investissement, les mouvements réels ont été réajustés sur le programme ZAC Centralité au niveau des acquisitions foncières auprès de l'EPF. Ces réajustements concernent exclusivement la part des frais de notaires à décaisser en totalité dès cette année. Ces crédits étaient initialement prévus au budget 2021. Les mouvements d'ordre de la section en fonctionnement ont pour conséquence une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel de 1,17 million d'euros, pour le porter à 25,7 millions d'euros en inscription budgétaire. Donc la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 174 406 € et en section de fonctionnement à 232 133 €.

M. ROBERT : C'est fait, la 41 maintenant.

M. LA GRANGE : La 41 concerne le budget annexe eau potable. Donc la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Eau potable n'a pas d'incidence sur la masse budgétaire globale, qui se maintient à 32,1 millions d'euros et se répartit de la manière suivante, section de fonctionnement, 7,5 millions d'euros et la section d'investissement 24,6 millions d'euros. Le réajustement du montant prévisionnel de la taxe foncière, +26,5 K€, la constitution d'une dotation aux provisions pour indemnisation des commerçants suite aux travaux réalisés sur la commune de Sains en Gohelle +40 K€. Il est proposé une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour rééquilibrer de 66,5K€. Le besoin d'emprunt est ajusté en conséquence afin d'équilibrer la section d'investissement et augmente à due proportion passant de 6,9 à 7 millions d'euros. La 42, là c'est budget annexe assainissement donc la décision modificative n°2 de l'exercice

budgetaire 2020 du budget annexe Assainissement augmente très légèrement de +0,01 million d'euros la masse budgétaire globale, qui s'élève à 33,9 millions d'euros et se répartit de la manière suivante. Concernant la section de fonctionnement : 12,4 millions d'euros soit 36,5%, soit + 0,01 million d'euros par rapport à la DM1. Et la section d'investissement, 21,5 millions d'euros soit 63,5 %. Les ajustements concernant la dépense, la constitution d'une dotation aux provisions pour indemnisation des commerçants suite aux travaux réalisés sur la commune de Sains-en-Gohelle, 40 K€. En recette, la réalisation d'un niveau de recette supérieur au prévisionnel, subvention de raccordement pour +13,8 K€. Il est proposé une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour rééquilibrer de 26,2K€. Le besoin d'emprunt est ajusté en conséquence afin d'équilibrer la section d'investissement et augmente très légèrement à due proportion soit un niveau stabilisé à 3,5 millions d'euros.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Donc on a une demande de parole de Bruno.

M. TRONI : Simplement pour préciser Président, comme il s'agit toujours du budget 2020, que nous nous abstenons sur les 4 ou 5 délibérations. Et puis on voudrait aussi évoquer la préparation, non pas pour anticiper les débats, mais du BP 2021 avec les difficultés que toutes les communes, toutes les structures et notamment l'agglomération. Donc cette préparation budgétaire dans un contexte qui est quand même, qui était déjà très tendu, et qui l'est encore plus avec cette crise sanitaire donc ça va nous conduire à un moment donné à faire des choix stratégiques pour les mois et les années à venir et nous on souhaiterait quand même qu'une motion soit mise en œuvre pour le prochain Conseil en direction de l'Etat pour alerter quand même l'Etat sur tous les mauvais coups que celui-ci a portés depuis quelques années aux différentes collectivités et pour alerter évidemment l'Etat sur les conséquences de tout ça, de cette politique qui va mener d'ici quelque temps, de grave, de grands sacrifices que l'on va devoir faire. Donc ça serait intéressant que l'on puisse s'exprimer.

M. ROBERT : Nous travaillerons là-dessus pour proposer une motion sur son accord pour le prochain Conseil. C'est acté entre les 3 groupes. Donc on met au vote les délibérations 39 à 42 en considérant que le vote qui sera exprimé sera exprimé sera valable pour l'ensemble des délibérations si ça convient à tout le monde. Vote pour ? Merci. Abstention ? Donc le groupe Communiste, merci. Vote contre ? Il y en a 2, merci. C'est enregistré ? Parfait, merci beaucoup. Je vous rappelle de ne pas oublier de signer en partant les documents justement documents budgétaires. Si vous partez il reste 2 délibérations mais je vous incite à rester et de ne pas oublier en partant de signer ces documents-là. La délibération 43 qui vous a été proposée vise à accorder une subvention supplémentaire, un soutien financier, c'est Laurent POISSANT qui la présente.

M. POISSANT : Merci Monsieur le Président. Donc une demande de soutien financier pour la commune d'Avion pour sa manifestation plage de la Glissoire. Donc la commune d'Avion met en œuvre depuis 11 ans l'organisation et l'accueil du public à la plage des Glissoires dans un site aménagé hérité de l'époque minière. Unique lieu de baignade extérieur sur le territoire, cette démarche rencontre un réel succès auprès des habitants du territoire permettant d'offrir à de nombreuses familles ne pouvant pas partir en vacances l'accès gratuit à de nombreux loisirs estivaux autour de la baignade. L'exemplarité de cette initiative vectrice de cohésion sociale est incontournable, toutefois la charge financière conséquente incombe à ce jour uniquement à la commune. Donc l'objet de la délibération vise à attribuer une subvention de 10 000 € à la commune d'Avion dans le cadre de l'organisation de son édition 2020 de la manifestation la plage de la Glissoire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Oui, Tony.

M. MOULIN : Je ne sais pas si ça a été corrigé mais dans la délibération on précise que les 10 000 € correspondent à 0,6 % du coût total, c'est 6,4 en réalité. Sinon ça fait une opération à 1,6 million d'euros.

M. ROBERT : Ça fait une sacrée opération, ça fait une sacrée plage. Pas de demande de vote ? C'est adopté, merci. La motion est donc présentée par Christelle BUISSETTE.

Mme BUISSETTE : Merci Président donc il s'agit, tout comme le soutien aux commerçants et artisans et au personnel soignant, d'apporter notre soutien également aux filières des arts et de la culture. Je vais vous lire cette motion. Donc, nous ne voulons pas d'une crise culturelle en plus de la crise

sanitaire. La crise sanitaire liée à la COVID-19 qui touche l'ensemble de la planète est sans précédent, elle fragilise toute la population sans aucune distinction. Les mesures de confinement adoptées dès le 17 mars 2020 n'ont pas permis de stopper cette pandémie, mais elles ont davantage mis en exergue les fragilités des personnes et des différents secteurs d'activité du pays, parmi lesquels ceux des arts et de la culture. Dans le Bassin minier du Pas-de-Calais, les élus se sont mobilisés de longue date pour défendre l'épanouissement de la population, le rayonnement et la reconversion du territoire par le biais de la culture. Ce faisant, ils ont pleinement participé à la création d'un maillage d'acteurs tant professionnels qu'amateurs, artistes, techniciens, administratifs permanents ou intermittent et d'équipements de proximité, libraires, bibliothèques, musées, cinémas, théâtres. Malgré le contexte difficile, les collectivités ont d'ailleurs maintenu leur niveau d'intervention, soucieuses de permettre à tous ces intervenants de jouer leur rôle de passeurs d'émotion, d'éclaireur, et de favoriser leur travail pour et avec les populations. Face à cette crise sanitaire, les acteurs culturels, les élus et les services, fortement mobilisés et volontaires, ont permis des adaptations et réajustements, des aides et des protocoles. Malgré tout, les mesures gouvernementales n'ont permis l'ouverture des lieux pour les créations à venir que sous certaines conditions. En outre, le manque de soutien affirmé de la part de l'Etat, suscite des interrogations fortes sur le maintien d'une offre culturelle de qualité pour le plus grand nombre et assurée par des acteurs dont le devenir est aujourd'hui fortement remis en cause. Nous mesurons et partageons l'inquiétude de ces derniers et des habitants de nos communes quant au maintien d'une vie culturelle de proximité partagée entre les professionnels et les populations. Dans ce territoire fortement marqué par son histoire, l'Histoire d'une région industrielle qui doit toujours se réinventer, l'accès à la Culture est un enjeu fondamental pour l'épanouissement de l'individu, l'ouverture d'esprit et la démocratie. Par là même, la culture, la connaissance et le vivre ensemble sont aussi un rempart contre l'obscurantisme et certaines dérives sectaires et radicales qui conduisent à des événements dramatiques comme ceux que la France a vécu encore récemment. Laisser s'ouvrir les librairies et travailler le secteur culturel relève d'un service de première nécessité. Considérant que la fermeture des lieux qu'ils soient de création, d'actions artistiques et culturelles, de pratique amateur ou de diffusion alors qu'ils avaient garanti la sécurité sanitaire des usagers renforce les fragilités du secteur et affecte fortement la démocratisation culturelle. Considérant que les mesures prises sont insuffisantes et devraient être affectées prioritairement aux secteurs les plus durement touchés. Considérant que la Culture, comme l'Education, comme vecteurs de laïcité et remparts contre tout obscurantisme et dérives sectaires sont indissociables. Considérant qu'il est de notre responsabilité d'élus d'alerter l'opinion publique et d'agir très rapidement en faveur d'une filière touchée de plein fouet par la pandémie. Les élus du groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du groupe Républicain, les élus du groupe Communiste et républicain de la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN apportent leur soutien sans faille aux professionnels du secteur des Arts, de la Culture et à l'ensemble de ses acteurs. Demandent à l'Etat de mobiliser les moyens annoncés au plan national au profit des acteurs locaux parmi lesquelles les communes. Demandent à l'Etat, l'autorisation d'ouvrir les lieux publics, équipements du territoire ce, dans le respect des limites des consignes sanitaires en vigueur afin d'envisager des solutions pour éviter une rupture totale de leurs activités de création, d'actions culturelles et d'accueil du public. La population a besoin de Culture pour s'épanouir à tous âges et renforcer les liens sociaux si importants à notre société qui restera à jamais marquée par cette crise sanitaire et ses mesures d'isolement. Sans culture, il n'y a pas de société de progrès, de société solidaire, de société responsable, de société fraternelle.

M. ROBERT : Merci beaucoup. La motion va être donc mise au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup et je pense que c'est un soutien pour un des acteurs de notre quotidien et là qui est également durement touché depuis de nombreux mois. C'est aussi un message qu'on peut leur adresser. Bonne soirée à toutes et à tous et donc rendez-vous en décembre pour la prochaine séance de Conseil.